

**Avis adopté**

Séance plénière du 13 septembre 2023

*Le sens de la peine*

**Déclaration du groupe de la Coopération**

Quatre ans après l’Avis du CESE sur la réinsertion des personnes détenues, les évolutions ne sont pas favorables et la surpopulation carcérale en France bat régulièrement de nouveaux records. Il y avait près de 74 000 personnes détenues dans notre pays au 1er mai dernier, soit un taux d’occupation de plus de 140% !

L’objectif fixé collectivement ces dernières années via des lois successives de renforcer la place donnée aux alternatives à la détention est aujourd’hui loin d’être atteint...

La prison, c’est-à-dire la privation de liberté, mais aussi l’exclusion, l’enfermement, la surveillance et la réduction d’un mode de vie à son minimum reste malheureusement dans notre pays une option largement privilégiée pour punir crimes et délits.

Le Procureur général près de la Cour de Cassation, M. François MOLINS, déclarait le 30 mai 2023 que face à la problématique de surpopulation carcérale, notre société doit impérativement travailler sur le sens de la peine.

Et c’est bien la question que la société civile agissante que nous sommes se pose dans cet Avis.

Notre Groupe soutient sans réserve les trois priorités énoncées ainsi que l’ensemble des 19 Préconisations et en particulier la Préconisation n°7 qui vise à élargir les possibilités de recours à la conciliation et à la médiation ainsi qu’à renforcer les moyens de la réparation et de la justice restaurative.

La reconstruction de la victime, la responsabilisation de l’auteur de l’infraction et sa réintégration dans la société sont en effet des conditions sine qua non pour donner du sens aux peines prononcées.

**Nous avons voté favorablement l’Avis.**